

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGION ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

Canton
AUBERGENVILLE

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 18
- Qui ont pris part à la Délibération : 16

Date de la convocation : 7 décembre 2021

Date d'affichage : 7 décembre 2021

DELIBERATION N° 21-12-36

OBJET : AFFAIRES GENERALES : SALLE JULES GOHARD : REGLEMENT INTERIEUR.

L'an deux mil vingt et un, le jeudi seize décembre, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : Bertrand HAUET, Corinne DESAUW, Francis LE GOFF, Valérie TALBODEC, Jacques DELEPOULLE, Marie-Christine CHARISSOUX, Valérie LEGAUD, Julien ABAUZIT, Marie BLIECK, Laurent GRAD, Valérie POULAIN, Guillemette LE MINOR, Jean GHESQUIERE.

Absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

Annick LENORMAND donne pouvoir à Jacques DELEPOULLE
Yann DABY-SEESARAM donne pouvoir à Bertrand HAUET
Gaëlle GAIFFAS donne pouvoir à Corinne DESAUW

Absents excusés :

André NICHELE
Farès LOUIS

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Valérie LEGAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. Ces formalités remplies, ...

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Séance du 16 décembre 2021 - Délibération n° 21-12-36 - Page n° 2

OBJET : AFFAIRES GENERALES : SALLE JULES GOHARD : REGLEMENT INTERIEUR.

La salle Jules Gohard, lieu d'accueil du public et de festivités sur le territoire communal, est utilisée par un public large et varié sous forme de prêt ou de location

La mise aux normes de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et la rénovation complète de la salle impliquent d'approuver le nouveau règlement intérieur joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 95-10-60 du 17 octobre 1995, n° 01-10-78 du 4 octobre 2001,

n° 15-11-44 du 26 novembre 2015,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de la salle Jules Gohard annexé à la présente délibération.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Ampliation à

Sous-Préfecture de Rambouillet

Centre des Finances Publiques

Archives

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Le Maire

Bertrand HAUET

